**Moines de La Trappe en Savoie - 1791**

**Archives départementales de la Savoie - C 737 - 1677-1792 - Clergé régulier -**

Prieuré de Bellevaux en Bauges

- Bulle du pape Innocent XI portant concession du prieuré en commende en faveur de noble François de Viller (1677)

- Mémoires, lettres de l’abbé concernant des désordres survenus dans le monastère. Avis de l’avocat fiscal général du Sénat sur sa suppression (1780)

- Arrêt du conseil d’État du Roi qui dispense les religieux de l’ancienne observance de Cluny de l’exécution des édits de mars 1768 et de février 1773 et ordonne que sur les revenus du monastère il sera alloué à chacun des religieux une pension de retraite qui sera jugée convenable (1787)

- Bulle du pape Pie VI du 4 juillet 1788 qui supprime l’Ordre de Cluny en France.

Requête au roi de Sardaigne par laquelle les religieux de Bellevaux demandent leur sécularisation à la suite de cette suppression.

**- Pétition de religieux de La Trappe les Fr. Henri, Malachie, Alexis, Jacques Mathurin, Pierre qui sollicitent l’autorisation de s’installer à leur place (s.d. - vers 1790) [Ils s’installeront au prieuré de St-Baldoph été partiront après l’invasion de la Savoie par les troupes révolutionnaires en 1792]**

**Cote : 2B 1856** - 14 octobre 1791

À Mr Graveri - Dom Basile prieur des quatre religieux de La Trappe auxquels SM a permis de rester en Savoie jusqu’à nouvel ordre, demande la permission du roi pour recevoir deux autres religieux de choeur et quatre religieux convers tous profès de l’abbaye de La Trappe.

21 décembre 1791

À Mr Graveri - Je me suis empressé, Monsieur, d’informer dom Basile des favorables et bien flatteuses déterminations de SM à l’égard des six religieux de La Trappe qui désirent avec quelques-uns de leurs confrères dans une campagne près de cette ville. La piété de Notre Auguste Monarque se manifeste toujours d’une manière éclatante et combien ne doit-on pas contempler avec admiration la sagesse et la vertu d’un ministre el que VE qui se plait à en ouvrir la route. Le vif sentiment dont j’an suis pénétré ne peut qu’ajouter à ceux de vénération et du très profond respect etc.

**AD.73 - 2.B 1856 -**Sentiments de l’avocat général en matières ecclésiastiques - (1790/1792)

14 octobre 1791

À Mr Graveri - Dom Basile qui fait les fonctions de prieur des quatre religieux de La Trappe auxquels SM a daigné permettre de rester en Savoie jusqu’à nouvel ordre, ainsi que VE en a fait part à mon Bureau par sa lettre du 1er juin l’a requis de lui obtenir la permission du roi pour recevoir en leur compagnie deux autres religieux de choeur et quatre religieux convers tous profès de l’abbaye de La Trappe que jusqu’à présent avaient resté en France dans ladite abbaye et dernièrement on les a obligés d’en sortir et ils souhaitent ardemment de s’unir aux quatre susdits trappistes pour y observer au moins les règles principales de leur Ordre. Ces religieux ont acensé une maison de campagne où il y a une chapelle et le domaine qui en dépend, situé dans la montagne à une lieue environ de distance de la ville de Chambéry. Ils y vivent très tranquilles en prières continuelles et en travaillant la terre. Ils ne sont à charge à personne. Ils ne pourraient peut-être soutenir longtemps leurs fatigues à cause de leur petit nombre, l’augmentation de deux religieux de choeur, quoique déjà vieux et de quatre convers encore jeunes et vigoureux leur serait d’une grande ressource et d’un grand soulagement.

Il me semble que SM peut daigner leur accorder la permission qu’ils sollicitent de rester en Savoie jusqu’à nouvel ordre. Je joints ici une notre de leur nom, patrie, âge et temps de profession :

\* Frère Henri Pilhiot de Chimbaud, né à Bordeaux le 10 novembre 1724, profès religieux de choeur de l’abbaye de La Trappe depuis 37 ans ;

\* Frère Malachie Housu natif de Paris le 4 octobre 1736, religieux de choeur, profès de l’abbaye de La Trappe depuis 29 ans ;

\* Fr. Alexis Chibon, natif de Meaux, religieux convers, profès de l’abbaye de La Trappe depuis 48 ans ;

\* Fr. Jacques Philion, natif de St-Dyé sur Loire, diocèse de Blois, âgé de 40 ans, profès convers de l’abbaye de La Trappe depuis 10 ans ;

\* Fr. Mathurin Boudu, natif d’Andresé, diocèse d’Angers, âgé de 46 ans, profès convers de l’abbaye de La Trappe depuis 7 ans ;

\* Fr. Pierre Pelletier, natif de St-Didier de Poitier, âgé de 32 ans, profès convers de l’abbaye de La Trappe depuis 5 ans.

**Les cabinets nécessaires - Dans les Règlements de la Valsainte**

À propos du chapitre consacré au *Religieux chargé de tenir propres les cabinets nécessaires* :

Ses fonctions consistent à balayer les cabinets, en ouvrir les fenêtres, frotter les sièges quand ils sont sales, laver les vases de nuit et mettre de la mousse.

1°- Il balaye tous les mercredis et samedis.

2°- Il ouvre les fenêtres aussi souvent que le temps le permet et s’il survient de l’orage lorsqu’elles sont ouverts, il va les fermer.

3°- Il fait une visite de propreté tous les matins après que les couches ont été rangées. Il porte avec lui dans cette visite un balai, avec quoi il nettoie les sièges si par hasard ils se trouvent salis.

4°- Le samedi il lave et nettoye tous les vases de nuit.

5°- S’il s’aperçoit qu’on est sur le point de manquer de mousse dans quelqu’un des cabinets, il a soin d’y en porter aussitôt.

Il se gardera bien de concevoir un certain mépris de son emploi et d’en faire les fonctions avec négligence sous prétexte qu’elles n’ont rien que de bas et de contraire à l’amour propre. Cette manière de juger serait la preuve d’une foi bien languissante et d’un grand orgueil. Mais il se féliciterait de se voir mis à la dernière place, estimant que c’est la seule qu’il mérite et il se croira trop heureux et trop honoré d’être admis à exercer la moindre fonction dans une maison consacrée à Dieu d’une manière si particulière.

Il considérera, aussi bien que ceux qui remplissent les autres petits emplois dont on vient de donner les règles, que Dieu n’ayant aucun besoin de nous, c’est bien moins la grandeur et l’importance des choses que nous faisons pour lui qui en fait le mérite à ses yeux, que les dispositions intérieures avec lesquelles nous les faisons. Cette vue bien juste les portera les uns et les autres à faire tous leurs efforts pour compenser la petitesse de leurs fonctions par la grandeur et la sublimité des motifs : ils pourront ainsi y trouver un fond de mérite bien plus grand que n’en trouvent quelques fois dans les leurs ceux qui remplissent les premiers emplois de la maison.[[1]](#footnote-1)

# Nicolas Claude Dargnies (1761-1824)

Andrey Georges, *Les Émigrés français dans le canton de Fribourg (1789-1815)*, p. 71-73 le présente

Né le 29 août 1761 à Abbeville. Son orientation vers la carrière ecclésiastique est peut-être due à l’influence d’un prêtre, sans doute son oncle, le chanoine Nicolas Dargnies, né en 1736 [[2]](#footnote-2). Il est ordonné prêtre par Mgr Machault évêque d’Amiens, vers 1786. Vicaire jusqu’en 1789 à Amiens, il se voit alors confier la cure campagnarde de Corcelles-sous-Moyencourt. Le refus du serment civique l’oblige à renoncer à ses fonctions. Réfugié d’abord dans sa famille, il finit par suivre le conseil de son père de se retirer en Suisse et de s’y établir, soit en cherchant quelque place dans l’Église, soit en exerçant la médecine dont il avait acquis des connaissances. Parti en février 1793, il arrive à Fribourg le 5 avril au terme d’un voyage pénible, à cause de ses infirmités, écrit-il. La ville étant pleine d’émigrés, il a beaucoup de peine à se loger. Ses projets d’établissement s’évanouissent. Il décide alors de rentrer au monastère de la Valsainte. Il frappe à la porte le 10 mai. Il devait rester presque quinze ans sous l’habit monastique. Il n’en demandait pas tant. Malade, déçu dans l’espoir d’une installation à Fribourg, désemparé par le bouleversement révolutionnaire de l’Église de France, il espérait qu’une mort prématurée viendrait dans peu mettre fin à ses jours. Malgré son asthme, diverses maladies, il se rétablit chaque fois. Il devait mourir à un âge — 63 ans — qu’on peut qualifier de respectable si on le compare à la moyenne de vie de l’époque.

La tradition relevée par Deillon, t. 3, p. 87, “raconte de lui une multitude de traits d’esprit, de joyeusetés piquantes et de bonté.”

En avril 1808 il est nommé curé de Charmey. Il était déjà connu de ses nouveaux paroissiens. Ses connaissances médicales et chirurgicales l’avaient fait apprécier dans la région. La jovialité de son esprit n’était pas faite pour déplaire non plus. Il résilia ses fonctions en 1816, mais ne quitta pas la Gruyère devenue sa seconde patrie : il devint chapelain à Vuippens, puis à Riaz. C’est là qu’il mourut le 3 mai 1824. Il léguait ses biens à cette dernière commune. Il avait publié en 1821 un *Dialogue sur la santé, pour le peuple*.

\*- \* - \* - \* - \* - \* -\*

L’évêque du diocèse de Fribourg, Mgr Guisolan, écrivit dans une lettre au nonce du 24 novembre 1806, alors que F. François de Paule est encore à la Valsainte :

J’ai vu quelques fois le frère François de Paule ; par les conversations que j’ai eues avec lui, il me paraît très bon religieux ; c’est un homme de science et de prudence qui a beaucoup travaillé dans la vigne du Seigneur alors qu’il était curé en France avant la Révolution.

\*- \* - \* - \* - \* - \* -\*

D’Argnies (abbé Louis-Michel), *Mémoires en forme de lettres pour servir à l’histoire de feu Messire Louis-Fr. Gabriel d’Orléans de la Motte, évêque d’Amiens,* 2ième édition, Malines, 1785, 2 volumes , in-12. Ce livre a peut-être influencé le titre des présents *Mémoires*.

M. François Dargnies, et Mlle Henriette Dargnies dans la région parisienne possèdent une copie des *Mémoires en forme de lettres* de l’oncle de l’arrière-grand-père Sainte Marie Joseph Dargnies, né en 1811. La copie fut exécutée par le chanoine Antoine Pacheran, archiviste diocésain de Blois, en 1860-1861.

1. - Règlements, tome 1, p. 303-304. [↑](#footnote-ref-1)
2. AD Somme, dossier L 979. [↑](#footnote-ref-2)